

Office de consultation publique de Montréal

Sujet : Ray-Mont Logistique

Tout d'abord, il est aberrant de constater que ce soit le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques qui ait autorisé l'installation de cette entreprise. Le Premier ministre Legault ayant de surcroît refusé toute évaluation, par le Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE), et le ministre Benoît Charrette ne l'ayant lui-même jamais exigé, alors qu'il le pouvait.

On évoque comme une grande victoire la réduction des heures d'activités, passant de 24 heures par jour, tous les jours de la semaine, à un horaire de 7h00 à 19h00, sans jour vacant d'activités.

On autorise déjà le transit de 1500 conteneurs par jour et 5000 en entreposage, sur une portion asphaltée d'une superficie de 18,000 m², dans une zone située à 100 mètres de quartiers résidentiels.

Le gouvernement reconnaît que le projet entraîne des « nuisances sonores » pour les habitants du secteur. Certainement, ni le propriétaire de l'entreprise, ni messieurs Legault et Charrette n'auraient accepté un tel projet, même à 500 mètres de leur domicile!

Le promoteur de Ray-Mont Logistique eut même l'impudence d'entamer une poursuite contre la municipalité, exigeant une compensation de 373 millions de dollars, pour cause de délais d'autorisation, alors que l'entreprise avait déjà aménagé une zone asphaltée et commencé le circuit de camions, manutention et d'entreposage sur le site, avant d'en obtenir l'autorisation!

Cela mena à un avis de non conformité en avril 2022. Et actuellement, on prétend nous accorder une faveur, en consultant le public sur la possibilité pour Ray-Mont Logistique d'ajouter des bâtiments, des équipements de manutention, et agrandir ses aires d'entreposage, au-delà même de ce qui est déjà octroyé, et en dépit des protestations des citoyens qui s'opposaient au projet depuis des années.

On fait miroiter que l'entreprise procédera à un aménagement paysagé autour des zones d'entreposage, après avoir ravagé un lieu boisé, abritant une diversité de plantes et d'oiseaux, en plus de servir de lieu naturel pour les résidents.

Et pourtant, on sait que ce ne sont pas les entreprises privées qui paient le plus d'impôts et de redevances à l'État, par rapport à leurs profits, mais les citoyens.

Cette consultation ressemble donc à de la poudre aux yeux, et il me semble que Ray-Mont Logistique a déjà suffisamment soulevé de poussière pour lui interdire toute possibilité d'amplifier davantage ses empiétements et nuisances.

Maryse Laurence Lewis

Citoyenne et journaliste indépendante